



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18  
3 mars 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 avril 2006

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS APPROUVÉS  
COMPORTANT DES EXIGENCES PARTICULIÈRES  
POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Introduction

1. Le gouvernement d'Allemagne, le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 48<sup>e</sup> réunion des rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants concernant le bromure de méthyle, dont les accords comportaient pour la plupart des exigences particulières concernant la remise des rapports :

- a) Bolivie : Élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (1,5 tonne PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 35<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 221 032 \$US.
- b) Côte d'Ivoire : Élimination de l'utilisation de bromure de méthyle dans la fumigation des produits et des entrepôts, projet approuvé par le Comité exécutif à sa 42<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 222 210 \$US.
- c) République dominicaine : Élimination de 141,0 tonnes PAO de bromure de méthyle dans la culture des melons, des fleurs et du tabac, projet approuvé par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 922 900 \$US.
- d) Équateur : Changement de technologie pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des pépinières de roses (37,2 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 597 945 \$US.
- e) Égypte : Élimination nationale du bromure de méthyle dans l'horticulture et la fumigation de produits (185,6 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 2 750 592 \$US.
- f) Guatemala : Élimination du bromure de méthyle dans la culture de melons, de tomates, de fraises, de fleurs coupées et de plantes ornementales (468 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 3 257 377 \$US.
- g) Honduras : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur de production de melons et de bananes et la production de plants de tabac (213 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 37<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 1 977 454 \$US.
- h) Jordanie : Élimination complète de l'utilisation de bromure de méthyle (180,0 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 29<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 3 063 000 \$US.
- i) Kirghizistan : Projet d'assistance technique afin d'installer des solutions de remplacement et éliminer le bromure de méthyle (14,2 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 41<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 300 000 \$US.

- j) Turquie : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des figes séchées (30,0 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 31<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 479 040 \$US.
- k) Yémen : Programme d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle dans l'agriculture (9,1 tonnes PAO), approuvé par le Comité exécutif à sa 41<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 250 000 \$US.
- l) Région Afrique : Assistance technique pour les réductions de bromure de méthyle et la formulation de stratégies régionales d'élimination pour les pays africains à faible volume de consommation approuvé à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (550 000 \$US).

2. De plus, le gouvernement du Chili, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, le gouvernement du Costa Rica par l'intermédiaire du PNUD, et le gouvernement de Cuba, par l'intermédiaire du gouvernement de l'Allemagne, ont présenté des demandes spécifiques au Comité exécutif concernant les projets suivants, actuellement mis en œuvre :

- a) Chili : Annulation du projet d'élimination de tous les usages restants de bromure de méthyle dans les produits de lutte phytosanitaire applicables aux sols, approuvé par le Comité exécutif à sa 45<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 2 547 156 \$US.
- b) Costa Rica : Demande d'extension de l'accord d'élimination du bromure de méthyle conclu entre le gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif, approuvé par le Comité exécutif à sa 35<sup>e</sup> réunion.
- c) Cuba : Demande de changement au sein des agences d'exécution bilatérales (l'Allemagne en tant qu'agence principale et la France en tant qu'agence bilatérale de coopération) pour le plan national d'élimination des SAO concernant les CFC, approuvé par le Comité exécutif à sa 43<sup>e</sup> réunion

3. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière des propositions de projet initiales, des données sur les SAO communiquées par les gouvernements visés par l'Article 7 du Protocole de Montréal et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties.

#### Composition du présent document

4. Le présent document comprend les résumés des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre des propositions de projet, les observations du Secrétariat et le cas échéant les réponses apportées par les agences d'exécution concernées, ainsi que les recommandations du Secrétariat.

5. Il se divise en trois sections qui sont les suivantes :

Section I: Rapports périodiques présentés par l'ONUDI au nom des gouvernements du Guatemala et du Honduras et programmes d'assistance technique du

PNUD pour l'Afrique pour lesquels sont requis les conseils du Comité exécutif sur des questions spécifiques.

Section II: Demandes particulières de la part des gouvernements du Chili, du Costa Rica et de Cuba sur des projets d'élimination qui ont été approuvés et sont actuellement mis en œuvre, soumises à l'examen du Comité exécutif.

Section III: Rapports périodiques sur des projets concernant le bromure de méthyle présentés par les gouvernements de Bolivie, de Côte d'Ivoire, d'Équateur, d'Égypte, de Jordanie, du Kirghizistan, de la République dominicaine, de Turquie et du Yémen, répondant à la demande faite par le Secrétariat. Des rapports spécifiques ont été en effet demandés pour la plupart d'entre eux dans le cadre d'accords, rapports dont le Comité exécutif est invité à prendre note.

## **SECTION I : RAPPORTS PÉRIODIQUES ASSORTIS D'UNE DEMANDE DE CONSEILS**

### **Guatemala : Élimination du bromure de méthyle dans les cultures des melons, des tomates, des fraises ainsi que des fleurs coupées et des plantes ornementales (ONUDI)**

#### *Contexte*

6. À sa 47<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport périodique présenté par l'ONUDI au nom du gouvernement du Guatemala sur un projet d'élimination de bromure de méthyle, approuvé par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> réunion (paragraphe 5 à 15 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/10).

7. Par la suite, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat et aux agences bilatérales et d'exécution concernées de continuer à examiner la faisabilité d'organiser au début de l'année 2006 un atelier technique réunissant les principaux producteurs de melons du Costa Rica, du Guatemala et du Honduras. Le Comité exécutif a également demandé à l'ONUDI de poursuivre la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala et de présenter un rapport périodique à la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 47/8 a)).

8. Le Comité exécutif a en outre approuvé à sa 47<sup>e</sup> réunion une proposition de projet soumise par le gouvernement d'Espagne en tant que contribution bilatérale au Fonds, de fournir une assistance sur le plan politique afin de soutenir l'élimination du bromure de méthyle en Amérique Centrale et tout spécialement au Guatemala et au Honduras (paragraphe 48 à 57 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/13).

#### *Actions entreprises depuis la 47<sup>e</sup> réunion*

9. Conformément à la décision 47/8 a), une réunion s'est tenue les 1 et 2 février à Zacapa (zone de productions des melons au Guatemala) afin d'examiner la situation de l'élimination du bromure de méthyle, avec la participation du ministre de l'Environnement, de représentants du ministère de l'Agriculture et de cinq producteurs de melons au Guatemala, du Secrétaire exécutif

du Secrétariat de l'Ozone, ainsi que de représentant du Secrétariat du Fonds, du PNUE et de l'ONUDI.

10. À l'issue de cette réunion, il a été conclu que des réunions techniques regroupant les cultivateurs de melons et l'équipe technique du gouvernement d'Espagne, du PNUE et de l'ONUDI se tiendraient en février-mars 2006 pour finaliser un plan d'élimination du bromure de méthyle pour le Guatemala comprenant des activités spécifiques à mettre en œuvre sur le terrain. Une fois finalisé, ce plan serait remis aux autorités gouvernementales concernées pour approbation. Il a été aussi convenu qu'une deuxième réunion, à laquelle participeraient les cultivateurs de melons du Costa Rica et du Honduras ainsi que des représentants de l'Union européenne, de l'Espagne et des États-Unis se tiendrait en mai 2006.

11. L'ONUDI a poursuivi sa mise en œuvre du volet de surveillance sur le terrain et de supervision de projet par l'entremise du chef de projet et du spécialiste du travail de terrain. En plus du greffage (la principale technologie du projet en cours), d'autres technologies viables de remplacement du bromure de méthyle ont été montrées sur le terrain et peuvent être mises en œuvre immédiatement.

12. À la suite d'une réunion regroupant les principaux utilisateurs du bromure de méthyle et les autorités concernées, le gouvernement du Guatemala a proposé les échéances suivantes pour l'élimination du bromure de méthyle :

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)
2005	588,0
2006	533,4
2007	485,4
2008	321,0
2009	321,0
2010	321,0
2011	321,0
2012	256,8
2013	205,8
2014	164,4
2015	-

#### Observations du Secrétariat

13. La consommation 2004 de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement du Guatemala en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal était de 484,2 tonnes PAO, c'est-à-dire 7,8 tonnes PAO en dessous du maximum de consommation de bromure de méthyle autorisée, à laquelle le gouvernement du Guatemala avait souscrit pour 2004 (soit 492 tonnes PAO). En 2005, le gouvernement a autorisé l'importation de 588 tonnes PAO de bromure de méthyle, quantité de 260 tonnes PAO supérieure à la consommation maximum autorisée pour le Guatemala en 2005 (soit 360 tonnes PAO). Toutefois, les chiffres réels d'importation n'ont pas encore été communiqués. La valeur de référence du bromure de méthyle pour la conformité et de 400,7 tonnes PAO.

14. La réunion qui s'est tenue au Guatemala au début de février 2006 a conduit les cultivateurs de melons à revoir une proposition précédente stipulant des niveaux de consommation de bromure de méthyle bien plus élevés que ceux auxquels avait souscrit le gouvernement du Guatemala. Le Secrétariat a pris note que, selon le calendrier d'élimination proposé, le gouvernement du Guatemala parviendra à respecter la réduction de 20 % en 2008. Les niveaux revus étaient toutefois plus élevés que ceux auxquels s'était engagé le gouvernement et approuvés par les Parties (décision XV/34) et le Comité exécutif (décision 42/14 (a, b)), comme le montre le tableau ci-dessous :

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)		
	Échéance proposée	Échéance acceptée	Différence
2005	588,0	360,0	228,0
2006	533,4	335,0	198,4
2007	485,4	310,0	175,4
2008	321,0	286,0	35,0
2009	321,0		
2010	321,0		
2011	321,0		
2012	256,8		
2013	205,8		
2014	164,4		
2015	-	-	

#### Recommandations du Secrétariat

15. À la lumière du rapport périodique ci-dessus sur la mise en œuvre du projet d'élimination de bromure de méthyle au Guatemala et des observations faites par le Secrétariat, le Comité exécutif pourrait envisager de demander à l'ONUDI :

- a) De collaborer étroitement avec le gouvernement du Guatemala afin d'identifier les mesures qui pourraient accélérer l'élimination du bromure de méthyle dans le pays.
- b) De poursuivre la mise en œuvre du projet d'investissement d'élimination du bromure de méthyle.
- c) De soumettre une demande pour une nouvelle révision des échéances d'élimination dans le cadre du projet, lors de la première réunion du Comité faisant suite à la Réunion des Parties qui examinera la demande du gouvernement du Guatemala de révision des échéances contenues dans la décision XV/34.

## Honduras : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la production de melons et de bananes, et dans les plants de tabac (ONUDI)

### Contexte

16. Le Comité exécutif a examiné à sa 47<sup>e</sup> réunion un rapport périodique présenté par l'ONUDI au nom du gouvernement du Honduras sur la mise en œuvre du projet d'élimination de bromure de méthyle approuvé par le Comité exécutif à sa 37<sup>e</sup> réunion (paragraphe 16 à 28 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/10).

17. L'ONUDI a indiqué, dans son rapport périodique, qu'à la suite de problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du projet, il faudrait deux années supplémentaires pour parvenir à la réduction proposée de consommation de bromure de méthyle. C'est pourquoi elle a demandé, au nom du gouvernement du Honduras, de réviser les échéances d'élimination acceptées par les Parties (décision XV/35) et par le Comité exécutif (décision 42/14 (c)), comme suit :

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)	
	approuvée	proposée
2001	511,2	511,2
2002	412,8	412,8
2003	370,2	366,6
2004	306,0	340,8
2005	207,6	327,6
2006	207,6	295,8
2007	207,6	255,0
2008	207,6	207,6

18. Le Comité exécutif a demandé ensuite à l'ONUDI de soumettre à nouveau la demande de révision des échéances d'élimination dans le cadre du projet à la première réunion du Comité faisant suite à l'examen de la demande du gouvernement du Honduras par les Parties (décision 47/8 (b)).

19. À leur 17<sup>e</sup> réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont pris note que le Honduras avait présenté un plan d'action révisé, contenant les échéances d'élimination modifiées proposées ci-dessus (décision XVII/34).

### Observations du Secrétariat

20. La consommation de bromure de méthyle pour 2005 a été estimée par le gouvernement du Honduras à 327,6 tonnes PAO, c'est-à-dire 120,1 tonnes PAO de plus que la consommation maximum autorisée à laquelle le gouvernement s'était engagé pour 2005 (soit 207,5 tonnes PAO). Toutefois, la consommation 2005 est identique à celle présentée dans les échéances révisées, et approuvées par les Parties à leur 17<sup>e</sup> réunion. La référence de base pour le bromure de méthyle en vue de la conformité est 259,4 tonnes PAO.

21. Le gouvernement du Honduras propose de soumettre un plan d'action afin de réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle, assorti d'une demande de fonds supplémentaires à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. À cet égard, le Secrétariat prend note des points suivants :

- a) L'ensemble du financement pour l'élimination complète du bromure de méthyle au Honduras approuvé par le Secrétariat et l'ONUDI à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif s'élevait à 3 783 755 \$US destinés à l'élimination de 407,5 tonnes PAO de bromure de méthyle. Sur ce montant total, le Comité exécutif a approuvé 1 977 454 pour l'élimination de 213 tonnes PAO de bromure de méthyle d'ici 2005.
- b) Le Comité exécutif a également noté qu'au moment où la quantité proposée de bromure de méthyle serait éliminée (c'est-à-dire en 2005), il examinerait un financement supplémentaire du projet (soit 1 806 301 \$US) s'il était établi qu'une réduction supplémentaire représentait une priorité.
- c) À leur 17<sup>e</sup> réunion, les Parties ont accepté de prolonger jusqu'à 2008 le calendrier d'élimination du bromure de méthyle qui allait (dans la proposition de projet initiale) jusqu'en 2005.
- d) Le niveau total de financement approuvé pour l'ONUDI pour la mise en œuvre du projet a été décaissé (il reste un solde de 115 \$US non utilisé).
- e) Le niveau des ressources financières du Fonds multilatéral non engagées pour 2006 est très limité et est nécessaire pour fournir une assistance supplémentaire pour certains pays visés à l'Article 5 afin de leur permettre d'être en conformité avec les objectifs immédiats du Protocole de Montréal.

#### Recommandations du Secrétariat

22. À la lumière de la description faite ci-dessus du projet d'élimination de bromure de méthyle en Honduras et des observations faites par le Secrétariat, le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De réviser le calendrier d'élimination du bromure de méthyle dans le projet approuvé, afin de l'harmoniser avec le calendrier de la décision XVII/34, comme suit : 340,8 tonnes PAO en 2004, 327,6 tonnes PAO en 2005, 295,8 tonnes PAO en 2006, 255,0 tonnes PAO en 2007 et 207,5424 tonnes PAO en 2008.
- b) De fixer quand l'ONUDI pourrait présenter un plan d'action pour réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle en Honduras, y compris les exigences de financement pour parvenir à cette élimination complète.

#### **Région Afrique : Mise en œuvre d'un programme d'assistance technique en vue de la réduction du bromure de méthyle et de la formulation de stratégies régionales d'élimination dans les pays africains à faible volume de consommation**

##### *Contexte*

23. À sa 38<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un programme d'assistance technique en vue de la réduction du bromure de méthyle et de la formulation de stratégies régionales

d'élimination dans les pays africains à faible volume de consommation, programme dont la mise en œuvre revient au PNUD (décision 38/6).

24. Par la suite, le Comité exécutif a examiné lors de ses 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions les rapports périodiques présentés par le PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/19 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/10). Aux deux réunions, le Comité exécutif a demandé au PNUD de présenter à la 48<sup>e</sup> réunion un rapport détaillé sur l'avancement jusqu'à ce jour de la mise en œuvre du projet.

*Rapport périodique*

25. Seuls cinq pays participant au programme régional d'assistance technique ont une consommation de référence établie de bromure de méthyle. Les données de consommation de cette substance communiquée par les gouvernements des pays visés par l'Article 7 du Protocole de Montréal sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces cinq pays sont actuellement en situation de conformité par rapport aux échéances 2002 du Protocole de Montréal pour le bromure de méthyle.

Pays	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)					
	Référence	2001	2002	2003	2004	2005 admissible
Congo	0,9	0,0	0,0	1,2	0,0	0,7
R.D. Congo	1,4	1,2	1,3	1,2	0,9	1,1
Nigeria	2,8	2,1	2,0	2,0	1,7	2,2
Soudan	3,0	3,0	3,0	1,8	1,8	2,4
Swaziland	0,6	0,5	0,7	0,0	*	0,5

\* aucune donnée communiquée au 17 janvier 2006.

26. Le tableau suivant récapitule l'état de la mise en œuvre des activités visant à l'élimination du bromure de méthyle dans cinq pays ayant une consommation de bromure de méthyle :

Activités	Soudan	Congo	Nigeria	R.D. Congo	Swaziland
Contrat/ Termes de référence (TOR)	Termes de référence approuvés. Contrat avec le bureau de l'ozone	Termes de référence approuvés. Contrat avec bureau de l'ozone	Termes de référence approuvés. Contrat signé avec le bureau de l'ozone	Termes de référence et contrat approuvés (2005) mais non signés	Termes de référence et contrat approuvés, Contrat avec le bureau de l'ozone finalisé
Principales utilisations du bromure de méthyle	Après-récolte (silos)	Avant-récolte (légumes)	Thé	Tabac (à confirmer)	Agrumes (autrefois)
Principaux utilisateurs du bromure de méthyle	Identifiés et informés	Identifiés et informés	Identifiés	Doivent être identifiés (enquête préliminaire)	
Expert national	Recruté	Recruté	Recruté	Identifié	Recruté
Stage technique	Planifié en février 2006	(N°2) Planifié, en février 2006	En cours de préparation		(N°1) septembre 2005
Spécifications	En cours	Oui (équipement commandé)	En attente	En attente	En attente
Consultant (national) développements politiques	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)	En attente	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)
Paiements	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> paiements	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> paiements	-	-	1 <sup>er</sup> paiement

27. Pour les pays sans consommation de bromure de méthyle, le PNUD a modifié le plan de travail proposé dans le projet initial basé sur des discussions avec les administrateurs des bureaux de l'ozone concernés. Le plan de travail modifié comprend un nouveau contrat avec les Unités de l'ozone couvrant l'engagement d'un spécialiste national des questions de droit chargé d'élaborer des stratégies en vue de la conformité au niveau national et de diriger des ateliers (un par pays) afin de présenter la stratégie nationale aux principales parties prenantes. Chaque contrat implique un rapport final national, notamment des informations financières et une explication de la stratégie nationale, devant être présenté au PNUD. Sur la base de ce nouveau plan de travail, de nouveaux contrats ont été préparés et soumis aux pays concernés (août 2005).

28. Pour les pays ayant une consommation de bromure de méthyle, le PNUD a envisagé de mener deux missions techniques assorties des activités suivantes : identification des technologies de remplacement du bromure de méthyle, analyse des données et la préparation d'une stratégie nationale, préparation des spécifications et de l'acquisition de l'équipement, formation des utilisateurs du bromure de méthyle et assistance technique afin d'assurer un bon usage des solutions de remplacement, et préparation des rapports finals et présentation de ces derniers au PNUD aux fins d'examen et d'acceptation.

#### Observations du Secrétariat

29. Le Secrétariat a pris note que les cinq pays ayant une consommation de référence de bromure de méthyle sont tous parvenus à des réductions de cette substance, bien que le volet investissement du programme d'assistance technique n'ait pas encore été mis en œuvre. Le PNUD a expliqué que ces réductions étaient dues en partie à des activités de sensibilisation mises en place depuis 2003, date d'approbation du projet.

30. Le Secrétariat a suggéré que le PNUD fournisse une assistance au gouvernement du Swaziland dans sa tâche de communication des données de consommation du bromure de méthyle pour 1996 et 2004 au Secrétariat de l'Ozone. Une assistance identique était suggérée pour le gouvernement du Mozambique, ce pays n'ayant pas encore communiqué sa consommation de bromure de méthyle pour 2004.

31. Le Secrétariat s'est entretenu avec le PNUD des points suivants et des actions spécifiques pour les prendre en main : retards dans la mise en œuvre du projet en R.D. du Congo, assistance technique pouvant être fournie au Mozambique en 2006, ce pays ayant une consommation de référence de bromure de méthyle de 3,4 tonnes PAO et une consommation rapportée de 1,0 tonne PAO en 2003, et si la consommation de bromure de méthyle au Swaziland est oui ou non destinée aux usages réglementés ou aux applications sanitaires et pré-expédition, et une confirmation du fait que le niveau de financement alloué à chaque pays ayant une consommation de bromure de méthyle permettra l'acquisition de tout le matériel nécessaire pour réduire et maintenir la consommation de bromure de méthyle au moins au niveau des 20 % de réduction requis pour 2005.

Recommandations du Secrétariat

32. Le Comité exécutif pourrait envisager de :
- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'assistance technique en vue des réductions de bromure de méthyle et de la formulation de stratégies régionales d'élimination dans les pays africains à faible volume de consommation.
  - b) Demander au PNUD de poursuivre la mise en œuvre du programme conformément au programme de travail pour 2006 mis au point et approuvé par tous les principaux acteurs, avec les deux clauses restrictives suivantes :
    - i) Demander au Secrétariat d'envoyer une lettre exhortant le gouvernement de la R.D. du Congo à signer un contrat avec le PNUD et soumettre le programme de travail au PNUD au plus tard à la fin mai 2006.
    - ii) Demander au Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement du Swaziland lui demandant de présenter un rapport à la fin mai 2006 précisant la consommation actuelle de bromure de méthyle dans le pays et de différencier les usages réglementés et non-réglementés de cette substance.
  - c) Charger le PNUD de présenter un rapport d'achèvement à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**SECTION II : DEMANDES SPÉCIFIQUES DE LA PART DES GOUVERNEMENTS****Chili : Annulation du projet d'élimination de tous les usages restants de bromure de méthyle dans les produits de lutte phytosanitaire applicables aux sols**

33. Au nom du gouvernement du Chili, la Banque mondiale a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 48<sup>e</sup> réunion une demande d'annulation du projet d'élimination de tous les usages restants de bromure de méthyle dans les produits de lutte phytosanitaire applicables aux sols. La demande de la Banque mondiale est fondée sur une lettre envoyée le 16 janvier 2006 par le Directeur exécutif de la Commission Nationale pour l'Environnement du Chili au Chef du Secrétariat du Fonds.

*Contexte*

34. Les Parties au Protocole de Montréal ont pris note, à leur 16<sup>e</sup> réunion, que le Chili ne respectait pas ses obligations en vertu du Protocole de Montréal et elles ont demandé à ce pays de soumettre un plan d'action afin de garantir un retour rapide à la conformité (décision XVI/22).

35. C'est pourquoi la Banque mondiale a présenté à la 45<sup>e</sup> réunion, au nom du gouvernement du Chili, une stratégie et un plan d'action d'élimination du bromure de méthyle, un projet d'investissement prenant en charge tous les usages restants du bromure de méthyle s'appliquant

aux sols et un projet révisé de l'Accord conclu entre le gouvernement du Chili et le Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/25). Le Comité exécutif a pris note de la stratégie d'élimination et a approuvé le projet d'élimination présenté par la Banque mondiale ainsi que l'Accord révisé (décision 45/39).

36. À leur 17<sup>e</sup> réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont noté que le Chili avait présenté un plan d'action qui l'engageait à réduire les usages réglementés de sa consommation de bromure de méthyle, passant de 262,776 tonnes PAO en 2004 à 170,0 tonnes PAO en 2005 et à zéro tonnes PAO d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (décision XVII/29).

#### *Activités proposées*

37. Le projet d'élimination du bromure de méthyle dans les pépinières d'arbres fruitiers et le secteur de la replantation (mis en œuvre par le PNUD) a permis de réduire l'utilisation du bromure de méthyle au Chili, qui est passée de 274,3 tonnes PAO en 2003 à 168,5 tonnes PAO en 2005 (estimation). Le gouvernement du Chili propose de modifier la dernière phase de ce projet afin de permettre au pays de maintenir le respect de ses objectifs en vertu du Protocole de Montréal (c'est-à-dire maintenir la consommation de bromure de méthyle au niveau de 170,0 tonnes PAO) sans faire la demande d'un financement supplémentaire. Les activités à mettre en œuvre comprennent : une formation supplémentaire destinée aux employés de pépinières portant sur l'utilisation de la technologie de la vaporisation sous pression négative, de séminaires de promotion et d'information pour les parties prenantes, d'activités de vulgarisation destinées aux importateurs de bromure de méthyle et aux entreprises de fumigation, ainsi que des activités de sensibilisation de la part des groupes nationaux chargés du transfert des technologies.

#### Observations du Secrétariat

38. Le Secrétariat et la Banque mondiale se sont entretenus sur les exigences à prendre en compte pour faire une demande d'annulation d'un projet sur le bromure de méthyle auprès du Comité exécutif. Le Secrétariat a demandé les informations suivantes qui ont été fournies par la Banque mondiale :

- a) Des informations sur le retour du gouvernement du Chili à une situation de respect des mesures réglementaires de 2005 du Protocole pour le bromure de méthyle, comme ce pays s'y était engagé dans son plan d'action soumis aux Parties au Protocole de Montréal.

La Banque mondiale a fait savoir qu'elle avait reçu une note du gouvernement du Chili indiquant que, sur la base des importations préliminaires, l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation des sols en 2005 était de 168,2 tonnes PAO (données non officielles), quantité inférieure à l'objectif de 170,0 tonnes PAO du plan d'action approuvé par les Parties dans leur décision XVII/29.

- b) Des informations sur l'engagement du gouvernement du Chili à respecter les mesures réglementaires du Protocole sur le bromure de méthyle au moyen du processus d'élimination progressive.

La Banque mondiale a fait savoir que le plan d'action approuvé en vertu de décision XVII/29 engage le Chili à faire passer sa consommation de bromure de méthyle de 262,776 tonnes PAO en 2004 à 170,0 tonnes PAO en 2005 et à zéro tonne PAO au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à l'exception des utilisations d'importance critique qui pourraient être autorisées par les Parties après cette date.

39. Le PNUD a aidé le gouvernement du Chili à revoir l'Accord conclu avec le Comité exécutif afin de refléter l'annulation du projet en vue de l'élimination de tous les usages restants de bromure de méthyle dans les produits de lutte phytosanitaire applicables aux sols. Cet accord est contenu dans l'Annexe I du présent document.

#### Recommandations du Secrétariat

40. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) D'approuver l'annulation du projet en vue de l'élimination de tous les usages restants de bromure de méthyle dans les produits de lutte phytosanitaire applicables aux sols, d'un coût total de 2 547 156 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 191 036 \$US pour la Banque mondiale.
- b) De demander à la Banque mondiale de rembourser au Fonds multilatéral 691 703 \$US, plus 51 878 \$US de coûts d'appui d'agence, correspondant à la première tranche du projet approuvé par le Comité exécutif à sa 45<sup>e</sup> réunion.
- c) De considérer l'acceptation des modifications apportées à l'Accord conclu entre le gouvernement du Chili et le Comité exécutif, présenté en Annexe du présent document, prenant note de l'engagement du Chili à respecter les objectifs du Protocole de Montréal concernant les usages réglementés du bromure de méthyle.
- d) Demander au PNUD de poursuivre la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle dans les pépinières d'arbres fruitiers et le secteur de la replantation avec les modifications proposées par le gouvernement du Chili, et de présenter un rapport périodique à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

#### **Costa Rica : Élimination totale du bromure de méthyle en tant que fumigène dans la culture des melons, des fleurs coupées, des bananes, des lits de semences et des pépinières de tabac, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition**

41. Au nom du gouvernement du Costa Rica, le PNUD a présenté à la 48<sup>e</sup> réunion une demande d'extension de l'Accord d'élimination du bromure de méthyle conclu entre le gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif. Le PNUD a aussi soumis une demande d'un montant de 969 057 \$US pour la mise en œuvre de la quatrième tranche du projet d'élimination de bromure de méthyle.

#### *Contexte*

42. À sa 35<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe le financement d'un projet destiné à l'adoption de technologies de remplacement dans la culture des melons, des fleurs

coupées, des bananes, des lits de semences et des pépinières de tabac, destinées à l'élimination complète du bromure de méthyle au Costa Rica (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/36 et Corr.1). Ce projet devait être mis en œuvre conformément à l'Accord conclu entre le gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif. Le Comité a également approuvé 1 211 321 \$US, plus les coûts d'appui d'agence pour le PNUD, pour la mise en œuvre de la première tranche du projet (décision 35/43). À sa 43<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport périodique pour la première tranche du projet d'élimination du bromure de méthyle présenté par le PNUD, conjointement aux deuxième et troisième programmes de travail. Les deux tranches ont été acceptées, étant entendu que le gouvernement du Costa Rica :

- a) Réduira sa consommation globale nationale à 296,1 tonnes PAO d'ici la fin 2005.
- b) Et n'adressera pas à nouveau une demande éventuelle au Comité exécutif en vue d'une nouvelle évaluation en vertu de la décision Ex.I/2 de la première Réunion extraordinaire des Parties, à moins que 130,8 tonnes PAO n'aient été éliminées d'ici la fin de 2005 (décision 43/26).

#### *Rapport périodique*

43. Plus de 140 activités ont été mises en œuvre pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur du melon, notamment la validation en milieu réel de technologies de remplacement, l'acquisition d'équipements et de matériel agricole ainsi que la formation des exploitants. Pour le secteur des fleurs, des recommandations ont été faites portant sur la gestion des sols et la réduction de la menace des ravageurs, ainsi que des formations destinées aux exploitants sur l'usage de technologies de remplacement. Des alternatives aux utilisations du bromure de méthyle dans la production de plants de tabac et de légumes ont été confirmées. Des activités de sensibilisation ont également été mises en œuvre..

44. En date du mois de décembre 2005, sur le financement total (soit 3 149 435 \$US) approuvé jusqu'à présent, 1 813 308 \$US avaient été décaissés, dont 849 000 \$US engagés pour les activités de 2006 et les 487 127 \$US restants alloués pour des activités futures.

#### *Proposition du gouvernement*

45. Le gouvernement du Costa Rica a demandé une modification du calendrier d'élimination du bromure convenu avec le Comité exécutif pour les raisons suivantes :

- a) Sous-estimation du niveau de consommation de bromure de méthyle au Costa Rica à l'époque où le projet a été mis au point.
- b) Un retard de plus de deux ans entre l'approbation du projet par le Comité exécutif et le véritable départ de la mise en œuvre, et le temps supplémentaire requis pour adapter des technologies de remplacement dans les diverses zones de production du pays.
- c) Et les pressions externes exercées par des producteurs concurrents dans la région d'Amérique Centrale.

46. Sur cette base, le gouvernement du Costa Rica demande un prolongement du calendrier d'élimination du bromure de méthyle uniquement dans le secteur du melon, notant que l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées et les autres secteurs agricoles sera réalisée en 2008, conformément à la proposition initiale et qu'aucun fonds supplémentaire ne sera demandé. Le nouveau calendrier proposé est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)	
	Approuvée	Proposée
2002	342,0	342,0
2003	342,0	342,0
2004	253,2	298,8
2005	253,2	273,6
2006	169,8	253,2
2007	169,8	210,0
2008	0,0	174,0
2009		114,0
2010		0,0

#### Observations du Secrétariat

47. Selon les données communiquées par le gouvernement du Costa Rica en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation de bromure de méthyle a été réduite, passant de 390,0 tonnes PAO en 2000 à 288,2 tonnes PAO en 2004. Des données préliminaires indiquent que la consommation de bromure de méthyle en 2005 était comparable au niveau de consommation de 274,0 tonnes PAO autorisé pour 2005 .

48. Le Secrétariat a noté que, depuis l'approbation du projet en 2001, la quantité totale de bromure de méthyle qui a été réduite est de 136,5 tonnes PAO. Cette quantité est de 6,3 tonnes PAO de plus que celle fixée dans la décision 43/26 (c'est-à-dire l'élimination de 130,8 tonnes PAO d'ici la fin 2005).

49. Le Secrétariat a aussi pris note des retards dans l'introduction de technologies de remplacement viables à grande échelle dans le secteur du melon et a discuté avec le PNUD des modalités d'accélération des procédures de mise en œuvre. À cet égard, le PNUD a accepté d'aborder cette question lors de la présentation des futurs programmes de travail et des demandes de financements correspondants. La demande de la 4<sup>e</sup> tranche sera présentée à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

#### Recommandations du Secrétariat

50. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Considérer l'approbation des modifications apportées à l'Accord conclu entre le gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif, accord présenté à l'Annexe II du présent document.

- b) Demander au gouvernement du Costa Rica et au PNUD d'inclure dans tous les futurs programmes des procédures en vue de l'accélération de l'introduction de technologies de remplacement viables à grande échelle dans le secteur du melon.

**Cuba : Demande de changement des agences d'exécution bilatérales pour le plan national d'élimination des SAO pour les CFC**

51. À la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, le représentant de Cuba a présenté une demande de transfert au PNUD des projets assignés à l'Allemagne et à la France dans le cadre de son plan national d'élimination des CFC, et de nommer le PNUD en tant qu'agence principale pour la mise en œuvre du plan (paragraphe 213 à 216 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/61). À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé de demander au gouvernement de Cuba de soumettre à nouveau sa proposition au Secrétariat pour examen à sa 48<sup>e</sup> réunion (décision 47/56).

*Contexte*

52. Le plan national d'élimination des CFC pour Cuba a été approuvé à la 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour un coût total de 2 145 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence pour les gouvernements d'Allemagne (agence principale), de Canada et de France, ainsi que pour le PNUD (décision 43/27). Les première et deuxième tranches de financement ont été approuvées aux 43<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif. Sur ce financement, 266 680 \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) étaient approuvés pour le gouvernement d'Allemagne et 452 000 \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) pour le gouvernement de France.

53. Selon l'Accord conclu entre le gouvernement de Cuba et le Comité exécutif, le financement pour la troisième tranche de mise en œuvre (c'est-à-dire le programme de travail de 2006) devait être demandé à la 48<sup>e</sup> réunion, comprenant 113 000 \$US pour le gouvernement d'Allemagne, 226 000 \$US pour le gouvernement de France et 173 075 \$US pour le PNUD.

*Actions entreprises depuis la 47<sup>e</sup> réunion*

54. Afin d'éviter tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre du plan d'élimination de Cuba susceptible d'entraîner le non-respect des obligations en vertu du Protocole, le Secrétariat a suggéré au gouvernement d'Allemagne d'envisager d'entreprendre les actions suivantes :

- a) Préparation et présentation d'un rapport succinct des activités entreprises à la fois par l'Allemagne et la France depuis l'approbation du plan d'élimination à la 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le rapport devait comprendre, entre autres, les résultats des discussions bilatérales entre le gouvernement d'Allemagne et le PNUD examinant toutes les questions financières et techniques en suspens liées aux deux premières tranches de financement, les modalités de transfert au PNUD des programmes de travail pour la période 2006-2009 pour l'Allemagne et la France, ainsi qu'un rapport financier détaillé indiquant le niveau de financement pas encore engagé et/ou décaissée pour Cuba.
- b) Aider le PNUD à revoir l'Accord conclu entre le gouvernement de Cuba et le Comité exécutif.

- c) Aider le PNUD à préparer le programme de travail 2006 afin de faciliter la transition de l'Allemagne et de la France en tant qu'agences bilatérales afin d'éviter tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre du plan.
- d) Une fois le rapport financier achevé, toutes les ressources non utilisées par les gouvernements d'Allemagne et de France devront être retournées au Fonds multilatéral. Ces fonds pourront être ensuite demandés par le PNUD pour achever la mise en œuvre des activités en suspens approuvées dans le cadre des deux premières tranches du plan d'élimination.

55. Au moment de la finalisation de ce document, le PNUD était toujours engagé dans des discussions au sujet des problèmes en suspens avec toutes les parties prenantes engagées dans le plan d'élimination pour Cuba et était occupé à rédiger un projet d'Accord révisé entre le gouvernement de Cuba et le Comité exécutif. Les résultats de ces discussions seront communiqués au Comité exécutif avant sa 48<sup>e</sup> réunion.

#### Recommandations du Secrétariat

56. En attente.

### **SECTION III : RAPPORTS PÉRIODIQUES À PRENDRE EN NOTE**

57. Cette section couvre les plans d'élimination du bromure de méthyle comprenant une seule tranche, assortis pour la plupart d'accords comportant des exigences spécifiques de présentation de rapports.

#### **Bolivie : Élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires préalables à l'expédition (PNUD)**

##### *Contexte*

58. Au nom du gouvernement de Bolivie, le PNUD a présenté à la 35<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un plan d'élimination final de bromure de méthyle (à l'exception des applications sanitaires préalables à l'expédition) en tant que programme d'assistance technique en vue de l'élimination complète des usages réglementés du bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/29). Lors de cette réunion, le Comité a approuvé le projet à un niveau total de financement de 221 032 \$US (non compris les coûts d'appui d'agence), conformément aux conditions stipulées dans l'Accord conclu avec le gouvernement de Bolivie (décision 35/42).

##### *Rapport périodique*

59. En 2004, un schéma directeur des politiques générales et des législations a été établi (Décret suprême 27562). Des équipements et du matériel agricole ont été mis en place pour mettre en œuvre les technologies de remplacement et les programmes de formations ont été réalisés, destinés aux utilisateurs de bromure de méthyle et aux organisations assurant la formations des agriculteurs ont été réalisés. Un important résultat du projet a été l'achat de chaudières de fabrication nationale, entraînant une approche rentable et durable de l'élimination

du bromure de méthyle. En date du mois de décembre 2005, un montant total de 179 883 \$US avait été décaissé.

#### Observations du Secrétariat

60. La consommation de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement de Bolivie en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal était passée de 1,5 tonnes PAO en 2001 à zéro tonne en 2004. La consommation de référence pour le bromure de méthyle était de 0,6 tonne PAO.

61. Décembre 2005 était la date proposée pour l'achèvement du projet. À cet égard, le Secrétariat a demandé au PNUD de présenter le rapport d'achèvement au plus tard à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, prenant en compte le fait que l'élimination complète du bromure de méthyle avait été réalisée par la mise en œuvre du projet, et que le gouvernement de Bolivie était en train de finaliser un plan de travail de surveillance et un manuel sur l'expérience d'élimination de la Bolivie.

#### Recommandation du Secrétariat

62. Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note du rapport périodique sur le plan d'élimination finale en Bolivie du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires préalables à l'expédition, étant entendu que le PNUD présentera le rapport d'achèvement du projet avant la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

### **Côte d'Ivoire : Élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation des produits et des entrepôts (ONUDI)**

#### *Contexte*

63. Au nom du gouvernement de la Côte d'Ivoire, l'ONUDI a présenté à la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet d'investissement en vue de l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation des produits et des entrepôts (UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/30). Lors de cette réunion, le Comité a approuvé le projet à un niveau total de financement de 222 210 \$US (non compris les coûts d'appui d'agence), conformément aux conditions stipulées dans l'Accord conclu avec le gouvernement de Côte d'Ivoire (décision 42/26).

#### *Rapport périodique*

64. La technologie choisie en vue du remplacement du bromure de méthyle dans la proposition de projet initiale (technologie de l'Ecofume) n'a pas pu être homologuée et l'ONUDI, en concertation avec les entreprises locales de fumigation, a décidé d'utiliser la phosphine solide en tant que solution de remplacement. L'équipement requis pour la mise en œuvre de la technologie choisie (phosphine) a été achetée et livrée et les programmes de formation destinés aux techniciens de la fumigation ont eu lieu. En date du mois de décembre 2005, un montant total de 165 513 \$US avait été décaissé.

*Autres actions à entreprendre*

65. Du fait de la situation prévalant en Côte d'Ivoire, il n'est pas possible de planifier à l'avance la livraison des équipements supplémentaires ainsi que les formations destinées aux fumigateurs. À présent, le personnel de l'ONUDI est en contact avec des entreprises s'occupant de la fumigation des fèves de cacao, fournissant assistance technique et service de consultance (le commerce des fèves de cacao se poursuit toujours).

Observations du Secrétariat

66. La consommation de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement de Côte d'Ivoire en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal a baissé, passant de 18,0 tonnes PAO en 2001 à une consommation zéro en 2004. L'ONUDI a indiqué qu'il n'y avait eu aucune consommation de bromure de méthyle pour usages réglementés en 2005. Les quantités de bromure de méthyle disponibles dans le pays ne sont utilisées que pour répondre aux exigences sanitaires d'importation. Actuellement, excepté pour les applications sanitaires préalables à l'expédition, la fumigation se fait à l'aide de la phosphine.

Recommandation du Secrétariat

67. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des produits et des entrepôts en Côte d'Ivoire.

**République dominicaine : Élimination de 141,0 tonnes PAO de bromure de méthyle dans la culture des melons, des fleurs et du tabac (ONUDI)***Contexte*

68. Au nom du gouvernement de la République dominicaine, l'ONUDI a proposé à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet d'investissement pour l'élimination totale de l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation des sols (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/30 et Add.1). Le Comité exécutif a approuvé la proposition de projet, sous réserve du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité, étant donné qu'en 2001 la République dominicaine ne semblait pas être mesurée de se conformer à l'échéance de 2002 pour le bromure de méthyle (décision 38/39).

*Rapport périodique*

69. L'institution chargée de mettre en œuvre des programmes de formation pour les agriculteurs et les techniciens et de fournir un appui technique et logistique au niveau local a été sélectionnée. Depuis lors, un accord a été passé avec les principaux utilisateurs afin de remplacer le bromure de méthyle par du métam-sodium. Tous les producteurs de fleurs ont été contactés et des accords spécifiques ont été passés avec six entreprises, et les équipements destinés aux technologies de remplacement ont été achetés. Un Décret établissant l'engagement du gouvernement à éliminer la consommation de SAO, notamment le bromure de méthyle, dans le pays a été publié et des programmes de sensibilisation ont été organisés. En date du mois de décembre 2005, un total de 518 087 \$US avait été décaissé.

### Observations du Secrétariat

70. Selon les données communiquées par le gouvernement de la République dominicaine en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation de bromure de méthyle 'tait passé de 176,4 tonnes PAO en 2000 à 30.6 tonnes PAO en 2004. Le Secrétariat a noté que le niveau de consommation de 2005 de 23,0 tonnes PAO (préliminaire) est déjà de 81,0 tonnes PAO en dessous de la consommation de référence de la République dominicaine (c'est-à-dire 104,2 tonnes PAO). L'élimination totale du bromure de méthyle devrait être achevée à la fin de 2006.

### Recommandation du Secrétariat

71. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur l'élimination du bromure de méthyle dans la culture du melon, des fleurs et du tabac en République dominicaine.

### **Équateur : Projet de démonstration pour des solutions de remplacement du bromure de méthyle dans le traitement des sols pour l'industrie des cultures florales, et changement de technologie pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des pépinières de rosiers (Banque mondiale)**

#### *Contexte*

72. À sa 40<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé de reclasser le projet de démonstration approuvée à la 26<sup>e</sup> réunion pour en faire un projet d'assistance technique. Ce projet couvrirait des essais de solutions de remplacement du bromure de méthyle dans le traitement des sols pour l'industrie des cultures florales en Équateur pour un coût total de 244 244 \$US, plus 31 752 \$US de coûts d'appui d'agence pour la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/26/33). Il a été noté que le programme d'assistance technique permettrait l'élimination supplémentaire de 15,0 tonnes PAO (décision 40/13 e)).

73. À sa 38<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un projet d'investissement sur un changement de technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des pépinières de roses en Équateur, pour un coût total de 597 945 \$US, plus 75 774 \$US de coûts d'appui d'agence pour la Banque mondiale. La mise en œuvre du projet devait entraîner l'élimination de 37,2 tonnes PAO d'ici la fin 2005 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/31 et Add.1).

#### *Rapport périodique*

74. Les activités suivantes sont en cours de mise en œuvre par l'intermédiaire du programme d'assistance technique : essais en champ et en laboratoire dans plusieurs exploitations, un rapport sur les solutions de remplacements du bromure de méthyle et un petit ouvrage récapitulatif des principaux résultats pour les fleurs d'été, ainsi qu'un séminaire destiné à sensibiliser les utilisateurs de bromure de méthyle sur les solutions de remplacement. Jusqu'à présent, 161 075 \$US ont été décaissés.

75. Le rapport périodique sur le projet d'élimination de bromure de méthyle dans le secteur des pépinières de roses indique que la production de fleurs sans bromure de méthyle a commencé en juillet 2004 et que l'équipement de base a été détruit en décembre 2004. La technologie de

remplacement mise en œuvre consiste à planter les roses greffées cultivées dans une serre dans de petites boîtes contenant du substrat à base de noix de coco ne nécessitant pas de fumigation. Le rapport indique également que le total des fonds disponibles (c'est-à-dire 597 945 \$US) a été décaissé. Selon la Banque mondiale, le total des coûts associés à la mise en œuvre du projet était de 1 188 863 \$US. La différence a été couverte par l'entreprise bénéficiaire (à savoir les travaux civils et une part des coûts de formation).

#### Observations du Secrétariat

76. La consommation de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement de l'Équateur en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal est passée de 369,8 tonnes PAO en 2001 à une consommation de niveau zéro en 2003 et 2004. La consommation de référence du bromure de méthyle en vue de la conformité est de 66,2 tonnes PAO. En 2005, le gouvernement a autorisé l'importation de 51 tonnes PAO de bromure de méthyle. Toutefois, cette quantité n'est toujours pas inscrite à ce jour dans les registres des douanes (et cette question est en cours d'analyse).

#### Recommandation du Secrétariat

77. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique présenté par la Banque mondiale sur la mise en œuvre du programme d'assistance technique en vue de tester les produits de remplacement du bromure de méthyle dans le traitement des sols pour l'industrie des cultures florales et sur le projet de changement de technologie en vue de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des pépinières de roses en Équateur, étant entendu que la Banque mondiale présentera des rapports d'achèvement de projet avant la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

### **Égypte : Plan national d'élimination du bromure de méthyle dans l'horticulture et la fumigation des produits (ONUDI)**

#### *Contexte*

78. Au nom du gouvernement de l'Égypte, l'ONUDI a présenté à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet d'élimination nationale du bromure de méthyle dans l'horticulture et la fumigation des produits, pour un coût total de 8 457 260 \$US (proposition) afin d'éliminer 377,7 tonnes PAO de bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/32 et Add.1). Le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet à un niveau de financement inférieur de 2 750 592 \$US, plus 312 565 \$US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI, étant entendu que l'Égypte respecterait les mesures de contrôle du bromure de méthyle en 2003 et 2004 par la mise en œuvre du projet, amenant le total de la consommation nationale pour les utilisations réglementées de bromure de méthyle à un niveau durable de 190,4 tonnes PAO. Le Comité exécutif a également noté l'engagement du gouvernement d'Égypte à éliminer complètement sa consommation de bromure de méthyle d'ici 2009 si la deuxième partie du projet (financement convenu de 2 259 408 \$US) est approuvée (décision 38/41).

### *Rapport périodique*

79. Des services de consultance et une aide logistique ont été assurés pour la mise en œuvre du projet. La fumigation des céréales à l'aide de phosphine a fait l'objet d'essais, avec de bons résultats. Pour des fumigations futures, des données supplémentaires sur la fumigation et des appareils de mesure de la phosphine seront fournies afin de réduire le taux des dosages d'application. Plusieurs technologies de remplacement ont été sélectionnées en concertation avec les principales parties prenantes (des secteurs des fraises et des légumes). En date du mois de décembre 2005, un total de 521 615 \$US avait été décaissé.

### *Autres actions à entreprendre*

80. Les actions suivantes, à entreprendre au cours des deux prochaines années, ont été proposées :

- a) Durant le premier semestre 2006, des produits chimiques de remplacement pour la fumigation des sols utilisés en association avec un film pratiquement imperméable seront mis en œuvre dans les pépinières de fraisières et pour les légumes et les fleurs coupées.
- b) Les spécifications techniques pour les équipements et le matériel agricole nécessaires aux technologies de remplacement à long terme seront mises au point avec les principales parties prenantes et les équipements seront fournis au cours du deuxième semestre de 2006.
- c) Les spécifications techniques concernant la fourniture d'un ensemble complet couvrant matériels et formation nécessaires à l'application de la fumigation au moyen de la phosphine seront mises au point. Des équipements seront fournis pour deux lieux d'entreposage de céréales.
- d) Un atelier national destiné à finaliser la stratégie de projet et informer tous les utilisateurs de bromure de méthyle sur les engagements du pays concernant les réductions de bromure de méthyle sera organisé en 2006.
- e) Une formation et une assistance technique seront fournies en 2006 au personnel du Centre de recherche agricole et aux principaux utilisateurs de bromure de méthyle. En 2007, les programmes de formation seront étendus aux petits exploitants.

### Observations du Secrétariat

81. Selon les données communiquées par le gouvernement d'Égypte en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation de bromure de méthyle avait diminué, passant de 432,0 tonnes PAO en 2001 à 219,0 tonnes PAO en 2004. Des données préliminaires indiquent que la consommation de bromure de méthyle en 2005 était de 188,4 tonnes PAO, ce qui est légèrement inférieur à la consommation maximum autorisée (c'est-à-dire 190,4 tonnes PAO).

82. Le Secrétariat a noté que la quantité de bromure de méthyle éliminée jusqu'à présent l'a été essentiellement grâce à des mesures politiques et des activités de sensibilisation mises en œuvre par le gouvernement, et non pas au moyen de la mise en œuvre effective des technologies de remplacement. Toutefois, il a également pris note que des actions seront prises en 2005 afin d'accélérer la mise en œuvre du projet.

83. En date du mois de décembre 2005, sur les 2,75 millions \$US approuvés pour la mise en œuvre du projet d'élimination, seul 0,52 million a été décaissé. En 2006, un décaissement de 1,30 million \$US est proposé, destiné à l'achat d'équipements et à la mise en œuvre du programme de formation. Le total des décaissements sera alors de seulement 1,82 million, ce qui est 0,67 million de moins que le niveau de décaissement contenu dans la proposition de projet. L'ONUDI a communiqué que les fonds restants après 2006 serviront à l'achat et à la livraison de matériel supplémentaire en 2007, jusqu'au décaissement complet des fonds destinés au projet.

#### Recommandation du Secrétariat

84. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle dans l'horticulture et la fumigation des produits, étant entendu que l'ONUDI soumettra un rapport périodique à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

#### **Jordanie : Élimination complète de l'utilisation du bromure de méthyle (gouvernement d'Allemagne)**

##### *Contexte*

85. Au nom du gouvernement de Jordanie, le gouvernement d'Allemagne a proposé à la 29<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet d'investissement en vue de l'élimination totale de l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation des sols (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19). Le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet à un niveau de financement total de 3 063 000 \$US (non compris les coûts d'appui d'agence), conformément aux conditions stipulées dans l'Accord passé entre le gouvernement de Jordanie et le Comité exécutif (décision 29/34), afin de parvenir à une élimination complète du bromure de méthyle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

##### *Rapport périodique*

86. Selon le rapport périodique présenté par le gouvernement d'Allemagne au nom du gouvernement de Jordanie, plusieurs résultats ont été atteints à ce jour. En septembre 2000, le ministère de l'Agriculture a adopté un premier essai de calendrier d'élimination destiné à limiter les importations de bromure de méthyle. Le projet présentait des solutions de remplacement viables du bromure de méthyle mises en œuvre dans le cadre de 390 démonstrations sur le terrain et près de 200 activités de vulgarisation auxquelles ont participé près de 5 000 agriculteurs. Le projet a mis six pépinières en mesure de produire de jeunes plants greffés. Depuis 2005, les petits bidons de bromure de méthyle (d'une capacité de 0,68 kg) ont été interdits. Le transfert de technologie et l'utilisation du bromure de méthyle ont été contrôlés et le nombre d'utilisateurs de bromure de méthyle est passé de 557 dans la seule Vallée du Jourdain à 95 dans l'ensemble du pays. Du matériel de sensibilisation destiné au grand public et des fiches de vulgarisation couvrant toutes les technologies proposées ont été produits et une page Web a été réalisée

([www.ncartt.gov.jo](http://www.ncartt.gov.jo)). En date du mois de décembre 2005, un total de 1 603 634 \$US avait été décaissé.

87. Durant la mise en œuvre du projet, quelques utilisateurs de bromure de méthyle ont essayé de faire pression afin d'obtenir une augmentation des quotas d'importation annuels. À l'exception de 2004, lorsque des exemptions pour des usages d'importance extrêmement critique ont été demandées par des pays non visés par l'Article 5, les institutions nationales engagées dans l'élimination du bromure de méthyle, sous la direction de l'Unité de l'ozone, sont parvenues à maintenir les échéances de réductions de bromure de méthyle sur la bonne voie.

#### *Autres actions à entreprendre*

88. Les actions proposées pour les deux prochaines années sont les suivantes : 81 activités supplémentaires de démonstration sur la solarisation, la bio-fumigation, le greffage, l'ensemencement direct et les cultures hors sol, ainsi que 48 activités de vulgarisation, notamment des journées sur le terrain, des ateliers et des enquêtes in situ.

#### Observations du Secrétariat

89. La consommation de référence de bromure de méthyle pour la Jordanie a été évaluée à 180 tonnes PAO. Les données communiquées par le gouvernement de Jordanie en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal et les niveaux maximum admissibles de consommation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Données Article 7	105,3	105,6	90,6	80,1	80,1	60,0*
Accord (niveau autorisé)	180,0				108,0	
Importations permises	104,7	105,7	91,4	79,9	78,6	60,0

(\*) Chiffres préliminaires

90. Le Secrétariat a pris note que les objectifs d'élimination annuels de bromure de méthyle auxquels s'était engagé le gouvernement de Jordanie avaient été dépassés.

#### Recommandation du Secrétariat

91. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination complète de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie.

### **Kirghizistan : Projet d'assistance technique pour installer des solutions de remplacement et éliminer le bromure de méthyle (PNUD)**

#### *Contexte*

92. À sa 41<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un projet d'assistance technique pour installer des solutions de remplacement et éliminer le bromure de méthyle, présenté par le PNUD au nom du gouvernement du Kirghizistan, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/40 et Corr.1), pour un coût total de 300 000 \$US (non compris les coûts d'appui d'agence), étant entendu que le

gouvernement du Kirghizistan s'abstiendrait de demander des fonds supplémentaires en vue de l'élimination des utilisations réglementées de bromure de méthyle (décision 41/47).

#### *Rapport périodique*

93. La mise en œuvre du projet n'a commencé qu'en 2005. Un expert technique international a été choisi et s'est rendu dans le pays. Un atelier destiné aux principales parties prenantes a été organisé en avril 2005. L'équipe du projet a suivi une formation en Russie. Le processus d'appel d'offres pour l'équipement requis pour les technologies de remplacement a été mené à bien et une partie de l'équipement a été acheté (le reste le sera en 2006).

94. Afin de maximiser les ressources et d'assurer une coordination régionale, le PNUD a étudié la possibilité d'inclure des experts nationaux dans les ateliers de formation destinés aux utilisateurs de bromure de méthyle de la région, à l'aide d'un financement du FEM (l'aspect logistique de cette coopération est en cours de finalisation). L'Unité de l'ozone a publié un manuel sur l'application des solutions de remplacement et des mesures législatives en vue du contrôle et de l'interdiction du bromure de méthyle sont en préparation. En date du mois de décembre 2005, un total de 51 349 \$US avait été décaissé.

#### Observations du Secrétariat

95. La consommation de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement du Kirghizistan en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal a baissé, passant de 13,8 tonnes PAO en 2003 à 10,5 tonnes PAO en 2004. La consommation de référence de bromure de méthyle en vue de la conformité est 14,2 tonnes PAO. La consommation de bromure de méthyle devrait être complètement éliminée d'ici la fin 2008.

96. Le Secrétariat a noté que la mise en œuvre du volet investissement du projet (c'est-à-dire l'introduction de technologies de remplacement) avait été retardée. Sur cette base, les réductions réalisées jusqu'à présent au Kirghizistan risquent ne pas être viables à long terme. Afin de prendre en main ce problème, le PNUD a accepté d'accélérer la mise en œuvre du volet du projet portant sur les investissements et de faire un rapport fin 2006 sur l'état de la situation au Comité exécutif.

#### Recommandations du Secrétariat

97. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur l'élimination finale au Kirghizistan du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition, étant entendu que le PNUD soumettra un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

### **Turquie : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la production de figes séchées (Banque mondiale)**

#### *Contexte*

98. Au nom du gouvernement de Turquie, la Banque mondiale a présenté à la 31<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet sur l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la

production de figues séchées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/47 et Add.1). Lors de cette réunion, le Comité a approuvé le projet à un taux de financement total de 479 040 \$US (coûts d'appui d'agence non compris), étant entendu que le gouvernement fera en sorte que la consommation nationale totale du bromure de méthyle du secteur sera réduite de façon permanente à un niveau ne dépassant pas la consommation nationale totale de 1999, déduction faite de la réduction prévue dans de projet (décision 31/38).

99. À sa 35<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un financement supplémentaire de 3 408 844 \$US, plus 255 663 \$US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI, afin d'éliminer 292,2 tonnes PAO de bromure de méthyle dans la culture protégée de tomates, de concombres et d'œillets, conformément à l'accord conclu entre le gouvernement de Turquie et le Comité exécutif (décision 35/45). À l'issue de l'achèvement de ces deux projets, le niveau restant de consommation de bromure de méthyle en Turquie sera de 20,4 tonnes PAO.

#### *Rapport périodique*

100. Le projet comprenait l'installation de machines à haute pression pour la fumigation à l'aide de dioxyde de carbone et l'utilisation de phosphore de magnésium en association avec la chaleur en tant que technologies de remplacement. Ce système d'atmosphère modifié a été utilisé en septembre 2005, afin de traiter environ 1000 tonnes de figues. Le projet sera achevé fin 2006, époque à laquelle la Banque mondiale présentera un rapport d'achèvement du projet.

#### Observations du Secrétariat

101. Le Secrétariat a noté que, depuis 2001, la consommation de bromure de méthyle, communiquée par le gouvernement de Turquie en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, se situe en dessous du niveau maximum de consommation auquel s'était engagé le gouvernement dans son accord conclu avec le Comité exécutif, comme le montre le tableau ci-dessous. La consommation de référence de bromure de méthyle est de 479,7 tonnes PAO.

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)	
	Niveau maximum accepté	Consommation communiquée (Article 7)
2000	342,6	342,6
2001	332,6	43,8
2002	293,4	280,8
2003	225,4	185,4
2004	167,4	90,6
2005	78,4	
2006	20,4	

#### Recommandation du Secrétariat

102. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des figues séchées en Turquie, étant entendu que la Banque mondiale présentera un rapport d'achèvement du projet avant la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

## **Yémen : Programme d'assistance technique en vue de l'élimination du bromure de méthyle dans l'agriculture (gouvernement d'Allemagne)**

### *Contexte*

103. Au nom du gouvernement du Yémen, le gouvernement d'Allemagne a présenté à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet d'investissement pour l'élimination de 52,8 tonnes PAO de bromure de méthyle dans l'agriculture, pour un coût total de 1 445 630 \$US, coûts d'appui d'agence non compris (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/64 et Corr.1). Le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet en tant que programme d'assistance technique pour un montant de 250 000 \$US, plus 32 500 \$US de coûts d'appui d'agence, afin d'éliminer 9,1 tonnes PAO de bromure de méthyle, étant entendu que le projet est approuvé sous réserve du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité (décision 41/25).

104. La demande initiale faite par le gouvernement du Yémen pour l'élimination totale de bromure de méthyle dans la fumigation des sols doit être examinée après l'achèvement du projet d'assistance technique approuvé, à la fin de 2006.

### *Rapport périodique*

105. À l'époque de l'approbation du programme d'assistance technique, le Yémen se trouvait en situation de non-respect de ses engagements de réductions de bromure de méthyle pour 2002, sa valeur de référence étant 1,1 tonnes PAO. À la suite d'une demande faite par le gouvernement du Yémen à la 16<sup>e</sup> réunion des Parties au Protocole de Montréal, il a été convenu de modifier la valeur de référence du bromure de méthyle pour le Yémen, qui est passée à 54,5 tonnes PAO (décision XVI/31 (d)).

106. Selon le rapport périodique présenté par le gouvernement d'Allemagne au nom du gouvernement du Yémen, deux ateliers sur la solarisation et la bio-fumigation des sols (en tant que technologies de remplacement du bromure de méthyle) ont été organisés, auxquels ont participé ingénieurs agronomes et spécialistes. Des cours de formation sur la solarisation (deux cours) in situ destinés à 83 agriculteurs et sur la bio-fumigation (un cours) ont également eu lieu. La législation en vue du contrôle des importations et de l'utilisation du bromure de méthyle a été acceptée et des mesures de mise en application sont en préparation. En date du mois de décembre 2005, un total de 84 490 \$US avait été décaissé.

### *Autres actions à entreprendre*

107. Les activités à entreprendre en 2006 comprennent : étendre le programme de formation destiné aux spécialistes et aux agriculteurs sur l'application des technologies de remplacement, encourager les fabricants et les négociants locaux à fournir le matériel requis pour assurer l'introduction durable des solutions de remplacement proposées au niveau national et mettre en vigueur de nouvelles législations et règles pour l'élimination du bromure de méthyle.

Observations du Secrétariat

108. Selon les données communiquées par le gouvernement du Yémen en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation du bromure de méthyle a baissé, passant de 52,8 tonnes PAO en 2002 à 42,0 tonnes PAO en 2004. Des données préliminaires indiquent que 4 tonnes PAO supplémentaires auraient été éliminées en 2005. Le Secrétariat a noté que le niveau de consommation estimée de 38,0 tonnes PAO est déjà de 16,5 tonnes PAO de moins que la valeur de référence du Yémen pour le bromure de méthyle.

Recommandation du Secrétariat

109. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur le programme d'assistance technique en vue de l'élimination du bromure de méthyle dans l'agriculture au Yémen.

## Annexe I

### PROJET DE MODIFICATION DES CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE AU CHILI

1. Le Comité exécutif :
  - a) A approuvé à sa 32<sup>e</sup> réunion la somme de 805 000 \$US en tant que montant total des fonds mis à la disposition du Chili pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans les secteurs de la replantation d'arbres fruitiers et des pépinières (76,2 tonnes PAO), projet devant être mis en œuvre par le PNUD.
  - b) A approuvé en principe à sa 45<sup>e</sup> réunion un montant supplémentaire de 2 547 156 \$US, représentant la totalité des fonds mis à la disposition du Chili pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans les secteurs restants de la fumigation des sols, à l'exclusion des applications de quarantaine et de pré-expédition (136,3 tonnes PAO supplémentaires), projet devant être mis en œuvre par la Banque mondiale.
  - c) A pris note à sa 48<sup>e</sup> réunion de l'annulation par le gouvernement du Chili du projet de l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans les secteurs restants de la fumigation de sols, à l'exclusion des applications sanitaires préalables à l'expédition, approuvé à sa 45<sup>e</sup> réunion.
2. Selon les données rapportées au Secrétariat de l'ozone, la consommation de bromure de méthyle était de 262,8 tonnes PAO en 2004, à l'exclusion des applications sanitaires préalables à l'expédition. La valeur de référence en vue de la conformité est de 212,5 tonnes PAO. Par conséquent, le Chili doit réduire sa consommation de bromure de méthyle 2004 de 50,3 tonnes PAO et de 42,5 tonnes PAO supplémentaires afin de respecter respectivement les obligations de l'échéance de 2002 et la réduction de 20 % de 2005.
3. Par la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle dans les secteurs de la replantation d'arbres et des pépinières arboricoles, le Chili s'engage à réduire sa consommation nationale des usages réglementés de bromure de méthyle à 170,0 tonnes PAO en 2005, respectant ainsi les 20 % de réduction prescrite par le Protocole. Le Chili s'engage également à maintenir de façon durable, entre 2005 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le niveau de consommation à 170,0 tonnes PAO par le biais des restrictions à l'importation et autres mesures qu'il pourrait juger nécessaires.
4. Le gouvernement du Chili passe cet accord avec le Comité exécutif, étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle était relevée dans les secteurs de la replantation des arbres fruitiers et des pépinières à une date ultérieure, la responsabilité d'assurer l'élimination incombera exclusivement au gouvernement.
5. Le gouvernement du Chili, en accord avec le PNUD, aura toute latitude pour organiser et mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge plus importants pour atteindre les engagements indiqués plus haut en matière d'élimination de bromure de méthyle. Le PNUD accepte de gérer

le financement du projet de manière à garantir la réalisation des réductions spécifiques convenues. Le PNUD présentera chaque année au Comité exécutif un rapport sur l'avancement de la mise en place des mécanismes destinés à assurer et maintenir le respect des échéances du Protocole de Montréal.

6. Ces conditions convenues entre le gouvernement du Chili et le Comité exécutif remplacent l'accord conclu entre le gouvernement du Chili et le Comité exécutif à la 45<sup>e</sup> réunion de ce dernier.

## Annexe II

### PROJET DE MODIFICATION DES CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE AU COSTA RICA

1. À sa 35<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe la somme de 4 845 283 \$US en tant que montant total des fonds mis à la disposition du gouvernement du Costa Rica pour parvenir à l'élimination complète de toutes les utilisations du bromure de méthyle (426,9 tonnes PAO), à l'exclusion des applications sanitaires préalables à l'expédition, conformément au calendrier d'élimination modifié approuvé à la 48<sup>e</sup> réunion.

2. Selon les données rapportées au Secrétariat de l'ozone et en accord avec les informations du document de projet présentées au Comité exécutif, la valeur de référence du bromure de méthyle en vue de la conformité est de 342,5 tonnes PAO pour le Costa Rica et la consommation moyenne pour les années 1998-2000 était de 426,9 tonnes PAO, à l'exclusion des applications sanitaires préalables à l'expédition. Par conséquent, le Costa Rica doit réduire sa consommation de bromure de méthyle jusqu'à 342,5 tonnes PAO afin de respecter les échéances de 2002 du Protocole de Montréal et ne doit pas dépasser 274 tonnes PAO en 2005 pour respecter l'obligation de 20 % du Protocole.

3. Les réductions en accord avec les termes de ce projet, révisées par le Comité exécutif à sa 48<sup>e</sup> réunion, assureront que le Costa Rica respectera les échéances énumérées ci-dessous. À cet égard, le Costa Rica s'engage, par la mise en œuvre de ce projet, à réduire sa consommation totale nationale des utilisations réglementées du bromure de méthyle de façon à ce qu'elle ne dépasse pas les niveaux de consommation indiqués ci-dessous par année :

2002	342,5 tonnes PAO
2003	342,5 tonnes PAO
2004	342,5 tonnes PAO
2005	274,0 tonnes PAO
2006	253,2 tonnes PAO
2007	210,0 tonnes PAO
2008	174,0 tonnes PAO
2009	114,0 tonnes PAO
2010	0,0 tonnes PAO

4. Le projet éliminera toutes les utilisations du bromure de méthyle au Costa Rica, à l'exception des applications sanitaires préalables à l'expédition. Le Costa Rica s'abstiendra de demander une assistance financière supplémentaire issue des projets du Fonds multilatéral pour le bromure de méthyle utilisé dans le secteur autre que sanitaire et préalable à l'expédition afin de réaliser cette élimination. L'élimination sera maintenue de manière durable par le biais des restrictions à l'importation et autres mesures jugées nécessaires. Le PNUD présentera chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en vue de respecter les réductions requises dans le projet.

5. Les fonds nécessaires au projet seront décaissés par le PNUD selon la répartition budgétaire indiquée ci-dessous et étant entendu qu'un financement suivant ne sera pas décaissé

tant que le Comité exécutif n'aura pas examiné et jugé favorablement le rapport périodique de l'année précédente :

2001	1 211 321 \$US
2004	1 938 114 \$US
2006	969 057 \$US
2008	726 791 \$US

6. Le gouvernement du Costa Rica, qui a examiné les données de consommation spécifiées dans ce projet, est sûr de leur exactitude. Par conséquent, le gouvernement conclut cet accord avec le Comité exécutif étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle était établie à une date ultérieure, la responsabilité d'assurer l'élimination incombera exclusivement au gouvernement.

7. Le gouvernement du Costa Rica, en accord avec le PNUD, aura toute latitude pour organiser et mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge plus importants pour respecter les engagements indiqués plus haut. Le PNUD accepte de gérer le financement du projet de manière à garantir la réalisation des réductions de bromure de méthyle spécifiques convenues pour le secteur.

8. Ces conditions convenues modifiées remplacent celles conclues entre le gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif à la 35<sup>e</sup> réunion de ce dernier.

----